

T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

2024-2025



L'ANFH, le gestionnaire des fonds consacrés à la formation de la Fonction Publique Hospitalière

26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales

Plus de 1 082 M€ collectés en 2023

54,1% de taux d'accès à la formation en 2023 dans la fonction publique hospitalière

Plus de 31 M d'heures de formation

En BFC, 118 établissements adhérents en Bourgogne et 38 en Franche-Comté.

DISPOSITIFS GÉRÉS : QUELQUES POINTS CLÉS

- **Fonds mutualisé des études promotionnelles (FMEP)** : 80% de prise en charge ANFH et 20% de co-financement établissement pour des formations visant des certifications ou qualifications sur une liste (exemples : diplôme d'infirmier ou de cadre de santé, DEAS...)
- **Plan de formation** : retour garanti pour les établissements à hauteur de 83%. La cotisation permet le financement de différentes actions : études promotionnelles, formation continue, AFEST (peu utilisée), CPF en heures dans une logique de codécision.
Un plan d'actions régionales (PAR) permet d'offrir une offre packagée, financée sur des fonds mutualisés, construite sur la base d'un recueil de besoins préalable : les formations sont accessibles sur la plateforme La Formule (appel d'offre national) : <https://laformule.anfh.fr/intranet/web/MVCLogin.vm>
Le coût pédagogique des contrats d'apprentissage, après étude en commission, peut être pris en charge sur ce fond.
- **Développement professionnel continu médical (DPC)** : obligation d'une formation tous les 3 ans dans une logique de parcours
- **Congé de formation professionnel (CFP)** : 720 jours de droits dans la carrière sur initiative personnelle mais avec autorisation d'absence. Vecteur de reconversion.
- **Bilan de compétences et Validation des acquis de l'expérience** : accord systématique

À RETENIR

Association créée en 1974, l'ANFH est un OPCA agréé par le Ministère de la santé et non le Ministère du travail.

Animée par ses trois valeurs fondatrices (paritarisme, solidarité et proximité), l'ANFH collecte et gère les fonds consacrés au financement dans une logique d'évaluation du transfert réel des acquis.

Elle gère différents dispositifs sur la base de cotisations versées par les établissements, de façon obligatoire (FMEP) ou volontaire (plan de formation par exemple).



Lien replay :

<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

LIENS RESSOURCES

- <https://www.anfh.fr/etablisements/se-former-dans-la-fph>
- <https://www.anfh.fr/rapport-d-activite-2023>
- https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/dep-ep_version_du_15_05_23_web.pdf

